



Amiens, le 4 juin 2018

Communiqué de presse

Lutte contre le frelon asiatique : Premier plan d'action en France



Détectés dans le département de la Somme courant 2014-2015, les frelons asiatiques continuent de proliférer.

Cette espèce représente un risque en terme de sécurité publique et un danger pour l'environnement. Elle est classée dans la liste des dangers sanitaires pour l'abeille domestique. Devant la hausse du nombre d'interventions (15 en 2017), la préfecture a mis en place un protocole d'action pour identifier les nids et définir le rôle des acteurs concernés dans le processus de destruction de ces derniers.

En cas de suspicion d'une présence de frelons asiatiques ou d'un nid, il convient d'appeler le **service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture**, qui interviendra, au numéro suivant :

03.22.97.80.80

(ouvert 7 jours/7, 24 heures/24)

Tout signalement peut également être fait à l'adresse de messagerie suivante :

pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr

En cas de situation urgente, il convient de composer le 18

Les interventions des professionnels sont totalement gratuites tant sur le domaine privé que public. Il ne faut jamais intervenir seul, il s'agit d'une espèce dangereuse.

Le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Somme (GDSA80) assure l'identification des frelons asiatiques et de leur nid. Après confirmation de la nature des insectes et du nid, les opérations de destruction sont confiées exclusivement au service départemental d'incendie et de secours (SDIS80), qui intervient à l'aide d'un pistolet insecticide longue portée, qui n'impacte pas l'environnement.

Service de la communication et de la représentation de l'État
03.22.97.81.48 ■ 06.12.32.76.34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>